

La FAQ Eduscol sur le Grand oral Décembre 2020

Extrait des mises à jour commentées par Olivier Jaoui, co-directeur de la collection *Mission Grand Oral* chez Nathan.

La Foire aux questions sur Eduscol a été mise à jour ou complétée par de nouvelles questions début décembre 2020. Retrouvez ci-après quelques points modifiés en décembre 2020 et commentés par Olivier Jaoui, co-directeur des nouveaux ouvrages dédiés, « Mission Grand oral ». Certains passages importants ont été passés en gras par nos soins.

QUESTION 13

Pour le baccalauréat général, un élève peut-il préparer deux questions adossées à la même spécialité, ou les deux enseignements de spécialité doivent être supports de l'épreuve ?

Les deux enseignements de spécialité doivent être mobilisés au travers des questions choisies par l'élève. Ainsi il a la possibilité :

- soit de présenter deux questions s'adossant chacune à un enseignement de spécialité différent ;
- **soit de présenter une question s'adossant à un enseignement de spécialité et une question transversale aux deux enseignements de spécialités ;**
- soit de présenter deux questions transversales aux deux enseignements de spécialité.

Commentaire d'Olivier :

Ceci éclaire et élargit les possibilités de types de questions que les élèves peuvent choisir, notamment la deuxième possibilité. Cela permet aussi à l'élève, s'il le souhaite, de proposer deux sujets vraiment en lien avec son projet d'orientation s'il a choisi par exemple de continuer une seule de ses deux spécialités lors de ses études supérieures.

QUESTION 18

Les deux questions choisies par l'élève doivent-elles obligatoirement avoir un lien avec son projet d'orientation ?

Les questions préparées en classe peuvent **ou non** éclairer le projet d'orientation du candidat. Le jury évalue, lors de l'épreuve, la capacité du candidat à exprimer ses motivations, sa réflexion personnelle, à montrer sa curiosité intellectuelle et à exposer la progression de sa réflexion. **Le candidat n'est pas pénalisé si la question traitée ne correspond pas à son projet d'orientation :** le jury peut cependant éventuellement lui demander d'expliquer des divergences entre les questions proposées, les spécialités suivies et les projets d'orientation.

Commentaire d'Olivier :

C'est une modification importante qui va lever une contrainte pour les élèves. Bien entendu que le lien entre « question » et « orientation » reste possible. Un élève peut tout à fait partir de son projet d'orientation pour rechercher un ou ses deux questions.

QUESTION 22

Les membres du jury peuvent-ils autoriser le candidat à utiliser du matériel (ex : tableau...) qui est à disposition dans la salle d'examen ?

Le candidat peut être autorisé à utiliser du matériel uniquement **dans le 2ème temps de l'épreuve**, dès lors que cela n'obère pas la qualité de sa prestation orale. Il peut disposer du support écrit qu'il a conçu pendant le temps de préparation, **ou utiliser le matériel à disposition**

dans la salle, si cela constitue une aide à sa prise de parole mais doit veiller à donner toute la priorité à son interaction avec le jury. Les questions posées par le jury ne sont pas écrites et ne peuvent donner lieu à des réponses formulées intégralement à l'écrit.

Commentaire d'Olivier :

Cela répond à une question fréquemment posée. Il faudra veiller, lors de la préparation des élèves et en tant que jury à ne pas dénaturer l'épreuve et transformer la deuxième partie en « réponse écrite au tableau ». Je pense que les élèves ne doivent pas trop anticiper la présence d'un tableau ou d'un paper-board car cela dépendra de l'organisation de la salle d'examen.

QUESTION 23

Lors du deuxième temps de l'épreuve, les questions du jury peuvent-elles porter sur l'ensemble du programme de l'enseignement de spécialité ?

Oui. Durant le temps d'échange avec le jury, le candidat peut être interrogé **sur l'ensemble du programme de terminale**. Mais cette partie de l'épreuve doit aussi évaluer les capacités argumentatives du candidat, **il s'agit donc d'un entretien avec le candidat et non d'une interrogation de connaissances**. Cet entretien est mené en réaction à la présentation que le candidat a faite lors de la première partie de l'épreuve.

QUESTION 24

Les deux enseignements de spécialité du candidat peuvent-ils donner lieu à des questions lors de la deuxième partie de l'épreuve ?

Selon la composition du jury et de la question présentée durant la première partie, les deux enseignements de spécialité du candidat peuvent être mobilisés lors de la deuxième partie.

Commentaire d'Olivier :

C'est une précision très importante qui limite les « questions de cours » au programme de terminale, à l'exclusion de la première (ce qui se comprend parfaitement au vu de la fermeture des lycées en raison du virus en 2020). Par ailleurs, le texte recentre cette deuxième partie sur la « réaction à l'exposé ». Mais les élèves devront quand même réviser leurs cours de terminale des deux spécialités.